



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2020-2021

Suite à la situation sanitaire et aux recommandations de la FFBB, les formules des compétitions seniors et jeunes de la Ligue BFC sont adaptés pour la fin de saison 2020-2021.

Ces formules ont été adoptées par le Comité Directeur le 17/12/2020.

Un avenant au règlement sportif particulier est annoté pour la saison 2020/2021 (page 10)

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
PRÉ NATIONALE MASCULINE

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONALE MASCULINE 2

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONALE MASCULINE 3

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
PRÉ NATIONALE FÉMININE

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONALE FÉMININE 2

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONAUX JEUNES.....



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRÉ NATIONALE MASCULINE

ARTICLE 1 – ÉPREUVES

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRE NATIONALE MASCULINE réunissant 24 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour selon les modalités définies à l'article 3.**

Ce championnat est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition et ayant signé la charte d'engagement.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues de la division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier RM2,

ARTICLE 3 – SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les 24 équipes sont réparties en 2 poules de 12 équipes.

Accession en NM3

Seteur Bourgogne

Les équipes de secteur Bourgogne les mieux classées de chacune des deux poules jouent en match aller et retour la montée du secteur Bourgogne en NM3

L'équipe la moins bien classée au ranking inter poule recoit au match aller

Secteur Franche Comté

Les équipes du secteur Franche Comté les mieux classées de chacune des deux poules jouent en match aller et retour la montée du secteur Franche Comté en NM3

L'équipe la moins bien classée au ranking inter poule recoit au match aller.

Titre de champion de Bourgogne Franche Comté

Dans le cas où les équipes classées premières de chacune des deux poules du même secteur, n'auraient pas disputé la montée en NM3, un match sur terrain neutre opposant les équipes classées première de chacune des deux poules.

Descentes en RM2

Les 2 derniers de chacune des 2 poules descendent en RM2

Les équipes bourguignonnes rejoignent la RM2 secteur Bourgogne

Les équipes francomtoises rejoignent la RM2 secteur Franche Comté.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application de l'article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue.



ARTICLE 4 – CLASSEMENTS

Les classements **sont établis** conformément aux règles édictées par la FIBA

ARTICLE 5 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée **au samedi à 20h00.**



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE 2

ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **REGIONALE NATIONALE MASCULINE 2 sur deux secteurs**
Un championnat à 12 équipes pour le secteur Bourgogne
Un championnat à 13 pour le secteur Franche Comté.

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Pour le secteur Bourgogne, Les équipes issues de la division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement
- sportif particulier RM3,
- **Pour le secteur Franche Comté les équipes issues des 3 championnats inter départementaux.**
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes pour le secteur Bourgogne et **13** équipes pour le secteur Franche Comté

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en 1 poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour pour le secteur Bourgogne et une poule de 13 équipes pour le secteur Franche Comté

TITRE DE CHAMPION

SECTEUR BOURGOGNE

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

SECTEUR FRANCHE COMTE

Le titre de champion du secteur Franche Comté est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PRÉ NATIONALE MASCULINE

Les équipes classées premières de chacun des deux secteurs à l'issue du championnat accèdent au championnat PNM.



RELÉGATION EN REGIONALE MASCULINE 3

Secteur BOURGOGNE :

L' équipe douzième descend en RM3

Secteur FRANCHE COMTE ::

Les équipes classées douzième et treizième descendent en inter département.

Descentes supplémentaires pour les 2 poules :

En fonction des descentes de PNM et des équipes des secteurs concernés.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application des règlements sportifs généraux de la ligue de Bourgogne Franche Comté.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h00 ou 15h30.

ARTICLE 6 - ENTRAINEUR JOUEUR

Par dérogation à l' article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE MASCULINE 3

ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE MASCULINE 3 pour le secteur Bourgogne

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en **1** poule de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour.

TITRE DE CHAMPION RM3 BFC

Le titre de champion RM3 est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN REGIONALE MASCULINE 2

L'équipe classée première à l'issue du championnat accède au championnat RM2

RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 9-10-11 et 12 seront reléguées en championnat Départementaux pour la saison suivante.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application des règlements généraux

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à **13h00** ou à 15h30.

ARTICLE 6 - ENTRAINEUR JOUEUR

Par dérogation à l'article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRÉ NATIONALE FÉMININE

ARTICLE 1 – ÉPREUVES

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **PRE NATIONALE FEMININE** réunissant **13 équipes qui se rencontreront-en rencontres aller et retour selon les modalités définies à l'article 4.**

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes montantes de division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement pour le secteur Bourgogne,
- Les équipes maintenues en division PNFde la saison précédente, selon le Règlement
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'ÉPREUVE

Les équipes sont réparties en 1 poule de 13 équipes disputant des rencontres aller-retour

TITRE DE CHAMPION DE PNF

Le titre de champion de Bourgogne Franche-Comté sera attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN NATIONALE FEMININE 3

L'équipe classée 1^{ère} du secteur Bourgogne accède à la NF3

L'équipe classée 1^{ère} du secteur Franche Comté accède à la NF3

RELEGATION EN REGIONALE FEMININE 2

L' équipe classée treizième descend RF2

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONALE FÉMININE 2

ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat REGIONALE Féminine 2

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- Les équipes issues des championnats de Comités Départementaux dans les limites imposées,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **10** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les équipes sont réparties en 1 poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

TITRE DE CHAMPION de BOURGOGNE FRANCHE COMTE RF2

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHJE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PRÉ NATIONALE FÉMININE

L'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat accède au championnat PNF.

RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 9 et 10 descendent dans les championnats départementaux

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h00 ou à 15h30.

ARTICLE 6 - ENTRAINEUR JOUEUR

Par dérogation à l'article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONAUX JEUNES

ARTICLE 1

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise des Championnats régionaux jeunes pour les catégories suivantes : U13F,U15F,U18F et U13M,U15M,U17M et U20M

ARTICLE 2 – ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LE CHAMPIONNAT DE LA SAISON EN COURS

Ce championnat comprend :

- Les équipes qualifiées par l'ETR

Au total : **7 poules de 8 à 14 équipes (1 poule par catégorie)**

ARTICLE 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Les équipes sont réparties en 7 poule de 8 à 14 équipes disputant des rencontres aller-retour
A l'issue de la première phase les 4 premières équipes de chaque catégorie disputent des rencontres aller-retour pour se voir attribuer le titre de champion de Bourgogne Franche Comté dans sa catégorie

ARTICLE 4 – CLASSEMENT

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

Voir règlements sportifs généraux de la Ligue (Art 20B).



AVENANT ADAPTATION COMPÉTITIONS

La crise sanitaire a fortement perturbé le début de la saison 2020/2021 (nombreuses rencontres reprogrammées) jusqu'au confinement, qui a entraîné la suspension de l'ensemble des championnats régionaux.

Suite aux dernières annonces gouvernementales, notamment celles concernant les dates de réouvertures des salles pour les sports collectifs, les dates suivantes de reprises des compétitions ont été fixées :

- Autres championnats séniors (CF/Rég/Dép) : week-end des 20 et 21 février 2021 (rattrapages des rencontres en retard avant cette date possible)
- Championnats de jeunes (CF/Rég/Dép) : week-ends du 16 et 17 janvier 2021 (rattrapages des rencontres en retard avant cette date possible).

Ces dates sont définies sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, qui conditionne notamment la confirmation des annonces gouvernementales (dates de réouverture des salles, protocoles sanitaires...)

Il est rappelé que ces incertitudes concernant un spectre très large, allant de mesures pouvant être nationales (ex : nouveau confinement au cours du 1^{er} trimestre 2021) à des mesures locales (ex : couvre-feu imposé à une région ou une commune), voir même spécifique à une équipe (isolement des joueurs en raison de cas COVID).

Ainsi, à ce jour, nul ne peut garantir à 100% que les compétitions de Basket pourront reprendre aux dates prévues et/ou qu'elles pourront se dérouler sans perturbations majeures. A l'inverse, l'hypothèse d'une reprise quasi-normale de ces compétitions et de leur déroulement jusqu'à leur terme ne peut être totalement exclue.

C'est dans ce contexte très incertain que le Bureau et le Comité Directeur de la Ligue BFC du 17 décembre 2020 sont amenés à statuer sur les adaptations règlementaires relatives aux compétitions organisés par la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball.

En effet, conformément à la loi du 17 juin 2020, les fédérations sportives et organes liés peuvent adapter leurs règlements sportifs avant le 31 décembre 2020, pour tenir comptes des contraintes liées à la situation sanitaire.



La reprise des championnats se fera à la journée à partir de laquelle la compétition a été suspendue, à savoir :

- PNM : Journée 5 (31/10/2020)
- PNF : Journée 5 (01/11/2020)
- RM2 : A Journée 5 (01/11/2020) B Journée 5 (07/11/2020)
- RF2 : Journée 5 (08/11/2020)
- RM3 : Journée 5 (08/11/2020)

Toute rencontre reportée dans le cadre du protocole COVID 19 sera reprogrammée à une date définie par la Commission Sportive.

Le classement 2020/2021 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50% de la totalité des rencontres de la phase 1 et 2 seront comptabilisées.

➤ Pour chaque division, si :

1. Nombre de rencontres comptabilisées = 100% : Classement établi selon les règlements en vigueur de l'avenant.
2. 50% =< Nombre de rencontres comptabilisées < 100% : Classement établi selon les règles du ratio

LE RATIO

Le ratio s'appliquera sur les poules donnant droit à accession ou relégation.

$$\frac{\text{NB de points total}}{\text{NB de rencontres comptabilisés}} \times \text{nombre de rencontres théoriques}$$

Nb de rencontres comptabilisées = Nb de rencontres comptabilisées (jouée, forfait...)

Nb de rencontres théoriques = Nb de rencontres de toutes les phases

A l'issue des classements un ranking pourra être établie via le ranking de la FFBB.



Pré-Nationale Masculine

Système de l'Epreuve

Articles 2 et 5 restants inchangés

Phase 1 : 2 poules (A-B) de 23 équipes (11 et 12), **terminer phase aller puis établissement d'un classement pour déterminer la phase 2.**

Phase 2 :

- Equipes classées de 1 à 3 Poule A et B accède groupe 1 (1 à 6)
- Equipes classées de 4 à 6 Poule A et B accède groupe 2 (7 à 12)
- Equipes classées de 7 à 9 Poule A et B accède groupe 3 (13 à 18)
- Equipe classées de 10 à 12 Poule A et B accède groupe 4 (19 à 23)

Les équipes conservent les résultats acquis lors de la phase 1 contre les équipes de leur groupe. Ils joueront le match retour contre ces équipes et joueront également en match aller/retour contre les autres équipes.

Accessions :

2 montées : équipe la mieux classée du secteur Bourgogne et équipe la mieux classée du secteur Franche-Comté à l'issue de la phase 2 (Groupe 1 puis Groupe 2 si besoin)

Relégations :

3 descentes : équipes les moins bien classées du groupe 4 de la phase 2.

Titre :

Equipe 1^{ère} groupe 1.



Pré-Nationale Féminine

Système de l'Epreuve

Articles 2 et 5 restants inchangés

Phase 1 : 1 poule de 13 équipes, **terminer phase aller puis classement puis établissement d'un classement pour déterminer la phase 2.**

Phase 2 :

- Equipes classées de 1 à 7 accède au groupe 1
- Equipes classées de 8 à 13 accède au groupe 2

Les équipes conservent les résultats acquis lors de la phase 1 contre les équipes de leur groupe et disputent les matchs retour.

Accessions :

2 montées : équipe la mieux classée de la phase 2 du secteur Bourgogne et équipe la mieux classée du secteur Franche-Comté à l'issue de la phase 2 (Groupe 1 ou groupe 2 si besoin)

Relégations :

3 descentes : équipes les moins bien classées du groupe 2 de la phase 2.

Titre:

Equipe 1^{ère} du groupe 1.



Régionale Masculine 2

Système de l'Epreuve

Articles 2 et 5 restants inchangés

Poule A :

Phase 1 : 1 poules de 13 équipes, **terminer phase aller puis classement puis établissement d'un classement pour déterminer la phase 2.**

Phase 2 :

- Equipes classées de 1 à 7 accède au groupe 1
- Equipes classées de 8 à 13 au groupe 2

Les équipes conservent les résultats acquis lors de la phase 1 contre les équipes de leur groupe et disputent les matchs retour.

Accessions :

1 montée : équipe 1ère de la Poule A groupe 1 à l'issue de la phase 2

Relégations :

3 descentes : équipes les moins bien classées groupe 2

Poule B :

Le calendrier est réactualisé avec un championnat aller/retour. Les équipes conservent les résultats des matchs joués.

Accession :

Equipe 1ère de la Poule.

Relégation :

1 descente : équipe moins bien classée de la poule



Régionale Féminine 2

Système de l'Epreuve

Articles 2 et 5 restants inchangés

Le calendrier est réactualisé avec un championnat aller/retour. Les équipes conservent les résultats des matchs joués.

Accession :

Equipe 1ère de la Poule.

Relégation :

1 descente : équipe moins bien classée de la poule

Régionale Masculine 3

Système de l'Epreuve

Articles 2 et 5 restants inchangés

Phase 1 : 1 poule de 12 équipes, **terminer phase aller puis classement puis établissement d'un classement pour déterminer la phase 2.**

Phase 2 :

- Equipes classées de 1 à 6 accède au groupe 1
- Equipes classées de 7 à 12 au groupe 2

Les équipes conservent les résultats acquis lors de la phase 1 contre les équipes de leur groupe et disputent les matchs retour.

Accession :

1 montée : équipe 1ère du groupe 1 à l'issue de la phase 2

Relégations :

4 descentes : équipes les moins bien classées du groupe 2 à l'issue de la phase 2

Titre :

Equipe 1ère du groupe 1



Championnats jeunes régionaux :

Système de l'Epreuve :

U13M, U15M, U17M, U20M, U15F, U18F.

Pas de modification de la formule pour la catégorie U13 F.

Phase 1 : terminer phase aller puis classement puis établissement d'un classement pour déterminer la phase 2.

Phase 2 :

- U15 F groupe 1 (1 à 5) groupe 2 (6 à 10)
- U18 F groupe 1 (1 à 6) groupe 2 (7 à 12)
- U13 M groupe 1 (1 à 6) groupe 2 (7 à 11)
- U15 M groupe 1 (1 à 5) groupe 2 (6 à 10)
- U17 M groupe 1 (1 à 6) groupe 2 (7 à 12)
- U20 M groupe 1 (1 à 6) groupe 2 (7 à 11)

Les équipes conservent les résultats acquis lors de la phase 1 contre les équipes de leur groupe et disputent les matchs retour

Titres :

Equipe 1^{ère} du groupe 1 de chaque catégorie.